



A.FR.AV

Association FRancophonie AVenir

Objet : Recours gracieux – Mise en conformité de la signalétique des postes de secours avec la loi n° 94-665 du 4 août 1994

Lettre recommandée avec accusé de réception numéro 880 001 123 129 611

Mairie du Grau-du-Roi
Monsieur le Maire, M. Charly Crespe
1 place de la Libération
30240 Le Grau-du-Roi

Manduel, le 31 août 2026

Monsieur le Maire,

Plusieurs adhérents de notre association, usagers réguliers des plages du Grau-du-Roi, ont constaté que les postes de surveillance et de sécurité de votre commune affichent depuis plusieurs années une signalétique bilingue français-anglais, telle que : « **SAUVETEURS – LIFEGUARD** ». Les photographies jointes à la présente en attestent.

Or, l'article 4 de la loi n° 94-665 du 4 août 1994, dite loi Toubon, dispose expressément que :
« *Lorsque des inscriptions (...) apposées (...) par des personnes morales de droit public (...) font l'objet de traductions, celles-ci sont au moins au nombre de deux.* »

La traduction unique en langue anglaise constitue donc un **bilinguisme irrégulier**, contraire aux exigences légales applicables aux collectivités territoriales. La commune, en tant que personne morale de droit public, est tenue de respecter cette obligation.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir engager les mesures nécessaires afin que, dès la saison 2027, la signalétique des postes de surveillance et de sécurité soit mise en conformité avec la loi, soit :

- **par un affichage unilingue en français,**
- **ou par un affichage plurilingue, comportant au moins deux langues étrangères, le français devant être présenté de manière plus visible et en caractères plus grands que les traductions.**

Je vous remercie de m'informer, dans le délai légal de deux mois, des dispositions que vous comptez prendre pour assurer cette mise en conformité, afin d'éviter d'avoir à saisir le tribunal administratif.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Régis Ravat,
Président de l'A.FR.AV



Association Francophonie Avenir (A.FR.AV)
 340 chemin de la vieille Fontaine- 30129 Manduel
 Sur la Toile : <https://www.francophonie-avenir.com> - Courriel : afrav@francophonie-avenir.com